

Arrêté du 29 DEC. 2023

**fixant la liste nominative des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la
région Nouvelle-Aquitaine**

le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4131-2, L. 4134-1 à L. 4134-7-2 et R. 4134-1 à R. 4134-7;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la nouvelle délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2023 modifié fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu les désignations effectuées par les organismes titulaires des sièges des premier, deuxième et troisième collèges ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article premier

Sont nommés membres du Conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine, pour chacun des sièges dudit conseil, les personnes dans le tableau ci-dessous :

Collège 1 : Représentants des entreprises et activités professionnelles non-salariées

58 membres

	Nombre de sièges	Désignation	Nom des représentants
I.1 Représentants des chambres consulaires	6	Chambre de commerce et d'industrie de la région Nouvelle-Aquitaine	M. Daniel BRAUD Mme Vinciane CHOURY M. Jérôme LEVASSOR Mme Catherine PAMART M. Patrick SEGUIN Mme Myriam VIAU
	6	Chambre des métiers et de l'artisanat de la région Nouvelle-Aquitaine	Mme Geneviève BRANGÉ M. Éric FAUCHER M. Didier GOURAUD M. Sébastien KUGLER Mme Nathalie LAPORTE Mme Catherine LEMASSON LASSÈGUE
	6	Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine	Mme Brigitte ALANORE M. Guy ESTRADÉ Mme Chantal GONTHIER M. Bernard GOUPY Mme Sylvie MACHETEAU M. Luc SERVANT
I.2 Représentants des organisations patronales	6	Par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) de Nouvelle-Aquitaine	M. Philippe DUTEIL M. Xavier ESTURGIE M. Pascal LEFÈVRE Mme Gladys STAESSENS Mme Gwladys TOHIER Mme Caroline VALADE-ESCANDE
	4	Par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Nouvelle-Aquitaine	M. Bertrand DEMIER Mme Christel DE OLIVEIRA Mme Alexandra FROIDEFOND M. Didier MASSY
	5	Par l'Union des entreprises de proximité Nouvelle-Aquitaine (U2P)	M. Benoît BELGY Mme Astrid CHAMBARAUD M. Marcel DEMARTY M. Baptiste ONDARTS Mme Alix PORTET-LASSERRE

	1	Par accord entre le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise et la Fédération de la jeune chambre économique en Nouvelle-Aquitaine	Mme Émilie LO GUIDICE
	1	Par la Chambre des Professions libérales (CPL) Nouvelle-Aquitaine	M. Jean-Philippe BRÉGÈRE
I.3 Représentants de l'agriculture, des filières agro-industrielles, sylviculture, pêche et conchyliculture	1	Par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) de Nouvelle-Aquitaine	M. Jean-François AUCOUTURIER
	1	Par la Fédération régionale des Jeunes Agriculteurs Nouvelle-Aquitaine	M. Gaëtan BODIN
	1	Par la Confédération paysanne Nouvelle-Aquitaine	M. Jean-Guy AUGÉ
	1	Par la Coordination rurale de Nouvelle-Aquitaine	Mme Laëtitia PLUMAT
	2	Par accord entre le syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest (SYSSO), FRANSYLVA Limousin, FRANSYLVA Poitou-Charentes, FRANSYLVA Pyrénées Adour et le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de Dordogne en veillant à la représentation des filières limousine et du sud-ouest	M. Olivier BERTRAND Mme Gabriella CARRÈRE
	1	Par la Coopération agricole Nouvelle-Aquitaine	M. Denis BARO
	1	Par l'Association régionale des industries alimentaires (ARIA) Nouvelle-Aquitaine	M. Thierry RENARD
	1	Par le Bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC)	<i>En cours de désignation</i>
	1	Par le Comité Interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB)	M. Fabiano BOVA
	1	Par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine	M. Serge LARZABAL

	1	Par accord entre les Comités régionaux de la conchyliculture d'Aquitaine et de Poitou-Charentes	M. Philippe MORANDEAU
I.4 Représentants des employeurs de l'économie sociale et solidaire	3	Par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine	Mme Sophie HUMBERT Mme Pascale MOREL M. Laurent REBIÈRE
	1	Par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) Nouvelle-Aquitaine	M. Pierre ROUSSEL
	1	Par l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP) Nouvelle-Aquitaine	M. Stéphane MONTUZET
I.5 Représentations sectorielles	1	Par le Comité régional des banques Nouvelle-Aquitaine	M. Louis BORDONNEAU
	1	Par Digital Aquitaine	Mme Tiphaine BICHOT
	1	Par accord entre les pôles de compétitivité en Nouvelle-Aquitaine	Mme Sandrine AUBRON
	1	Par accord entre la Fédération française du bâtiment Nouvelle-Aquitaine et la Fédération régionale des travaux publics Nouvelle-Aquitaine	M. Gérard BOYRIE
	1	Par accord entre les établissements et organismes gestionnaires de plateformes portuaires et aéroportuaires en Nouvelle-Aquitaine	M. Fabrice CRÉON
	1	Par l'union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) Nouvelle-Aquitaine	M. Alain GUILLOUT
	58		

Collège 2 : Organisations syndicales de salariés les plus représentatives**58 membres**

Nombre de sièges		Mode de désignation	Noms des représentants
II.1	16	Par le Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine	Mme Anne AZOULAY-FRAVEL Mme Gisèle BOURCIER M. David CROCHU Mme Valérie FRÉMONT M. Philippe GORY M. Jean-Philippe JUN Mme Véronique LELIBON Mme Sophie PEYRÈGNE M. Hervé PINEAUD M. David PLAGÈS Mme Béatrice PORET Mme Martine RANCHIN M. Paul-Hervé ROUSSEAU M. Julien RUIZ Mme Cécile SAEZ-PAYENCET M. André-Marc SOLUREAU
II.2	15	Par l'Union régionale de la CFDT de Nouvelle-Aquitaine	M. Joël ANDRÉU M. Marc BESNAULT M. Mathieu BOISSELEAU Mme Bernadette BONNAC-HUDE M. Jean-François BOURDONCLE M. Olivier CHABOT M. Jérémy COULOUMY Mme Muriel DUROURE M. Jean-Bernard FOURMY Mme Charlene JULLY Mme Brigitte LAVIGNE Mme Marie-Pierre LIBOUTET Mme Nathalie RENOUX Mme Monique REUZÉ M. Jean-Marc THOMAS
II.3	12	Par l'Union régionale de la CGT-FO de Nouvelle-Aquitaine	M. Gilles BÉZIAT Mme Claude BILLEROT M. Pierre COURRÈGES-CLERCQ M. Jean-Luc DENOPCÈS M. René FERCHAUD Mme Carole JEAN-FEIDT M. Yannick HERVOUET Mme Maryse LOGNON DEMOLLIÈRE M. Jean-Louis MERPILLAT Mme Séverine PRIVAT

			Mme Évelyne SALAMERO Mme Bernadette TOURNEUX
II.4	5	Par l'Union régionale UNSA de Nouvelle-Aquitaine	Mme Samantha BARBERO MAESTRE M. Philippe DESPUJOLS M. Patrick LABRUE Mme Pauline LACASSY Mme Christine VASSEUR
II.5	4	Par l'Union régionale CFE-CGC de Nouvelle-Aquitaine	M. Patrick DEBAERE M. Philippe GÉRY Mme Véronique LE CLOÎTRE Mme Nathalie MÉRINO
II.6	2	Par l'Union régionale CFTC de Nouvelle-Aquitaine	M. Pierre GESTA Mme Michèle PRÉVOT
II.7	2	Par la FSU Nouvelle-Aquitaine	Mme Géraldine JOUSSEAUME M. Flavien THOMAS
II.8	2	Par les Unions Sud-Solidaires Nouvelle-Aquitaine	Mme Véronique MOMENTEAU <i>1 siège en cours de désignation</i>
	58		

Collège 3 : Organismes et associations participant à la vie collective de la région

58 membres

	Nombre de sièges	Mode de désignation	Noms des représentants
III.1 Égalité entre les femmes et les hommes	1	Par la Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Nouvelle-Aquitaine	Mme Agnès COUSSOT
	1	Par la Fédération régionale du Planning familial Nouvelle-Aquitaine	Mme Christine MAUGET
II.2 Droits de la famille et organisations de parents d'élèves	4	Par accord entre :	
		-l'Union régionale des associations familiales (URAF) de Nouvelle-Aquitaine,	<i>En cours de désignation</i>
		-Génération Mouvement,	<i>En cours de désignation</i>
		-le Comité régional de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE),	<i>En cours de désignation</i>
		-la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)	<i>En cours de désignation</i>

III.3 Enseignement supérieur, recherche, innovation et diffusion de la connaissance scientifique (dont 2 représentants âgés de moins de 27 ans au jour de leur nomination)	4	Par accord entre les représentants des établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur présents dans la région Nouvelle-Aquitaine	Mme Isabelle DÉHARVENG SUEUR Mme Anne GAUDIN M. Yves JEAN M. Serge REY
	1	Par l'association Nouvelle-Aquitaine Culture Scientifique, Technique et Industrielle (NACSTI)	Mme Marianne POUGET
	2	2 sièges attribués à 2 représentants âgés de moins de 27 ans au jour de leur nomination et désignés par accord entre la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE) et l'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF)	M. Aurélien BROSSARD Mme Clémence DELFAUD
III.4 Insertion, handicap, droits des minorités, diversités, solidarité	2	Par accord entre : - l'Association pour le droit à l'initiative économique(ADIE) -l'INAE Nouvelle-Aquitaine (Agir ensemble pour l'insertion par l'activité économique), -le comité régional des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) Nouvelle-Aquitaine.	M. Bernard DÈCHE Mme Charlotte VAN HIRSEL
	2	Par accord entre l'Union régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (URAPEI) Nouvelle-Aquitaine et l'Association des Paralysés de France (APF) France Handicap Nouvelle-Aquitaine	Mme Catherine ESTIENNE M. Norbert VIDAL
	2	Par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)	M. Christian CHASSÉRIAUD Mme Soumia EL YOUSFI
	1	Par accord entre l'Association du lien interculturel familial et social (ALIFS) et le Réseau aquitain pour l'histoire et la mémoire de l'immigration (RAHMI)	Mme Isabel VINCENT PÉREIRA
III.5 Santé et solidarités	2	Par accord entre l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) et la Fédération hospitalière de France (FHF) Nouvelle-Aquitaine	Mme Corinne MOTHE M. Jean-Michel VIALA
	1	Par la Mutualité française Nouvelle-Aquitaine	M. Bertrand DUPOUY

<p>III.6</p> <p>Mouvements et associations de jeunesse et d'éducation populaire (dont 1 représentant âgé de moins de 27 ans au jour de sa nomination)</p>	<p>6</p>	<p>6 sièges (dont 1 représentant âgé de moins de 27 ans au jour de sa nomination) par accord entre les organisations suivantes :</p> <p>-le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) Nouvelle-Aquitaine (2 sièges),</p> <p>-le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine (2 sièges),</p> <p>-la Ligue de l'enseignement Nouvelle-Aquitaine (1 siège),</p> <p>-la Confédération nationale des foyers ruraux et associations de développement et d'animation en milieu rural (CNFR) en Nouvelle-Aquitaine (1 siège)</p>	<p>M. Dimitri CHOUVALOV Mme Alessandra MARANO</p> <p>Mme Jocelyne BRANDEAU M. Jany ROUGER</p> <p>Mme Rita Alexandra DA SILVA VARISCO</p> <p>M. Jean-Jacques ÉPRON</p>
<p>III.7</p> <p>Tourisme, Sport, loisirs</p>	<p>2</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>1</p>	<p>Par l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) et l'association régionale des grands acteurs du tourisme (ARGAT) en Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Par le Comité régional olympique et sportif de Nouvelle-Aquitaine (CROS)</p> <p>Par la Fédération régionale des chasseurs Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Par l'association régionale des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique Nouvelle-Aquitaine</p>	<p>M. André BARBÉ Mme Clara MONGET</p> <p>Mme Rima CAMBRAY M. Philippe SAÏD</p> <p>M. Michel AMBLARD</p> <p>M. Alain DALY</p>
<p>III.8</p> <p>Cadre de vie et consommation</p>	<p>1</p> <p>1</p> <p>2</p>	<p>Par la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Par l'Union régionale HLM Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Par accord entre l'Union Régionale des propriétaires immobiliers (URPI) Nouvelle-Aquitaine, le comité régional Action logement Nouvelle-Aquitaine et l'association Habitat et Humanisme Gironde</p>	<p>Mme Sophie GABARET</p> <p>Mme Sigrid MONNIER</p> <p><i>En cours de désignation</i></p>

	2	Par accord entre les associations UFC-Que choisir Union régionale de la Nouvelle-Aquitaine (1 siège) et l'Union régionale Nouvelle-Aquitaine Consommation Logement et Cadre de Vie (1 siège)	Mme Clarisse MAILLARD M. David VALADE
	2	Par accord entre le Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire (REGAL) Nouvelle-aquitaine (1 siège) et Citoyens en réseau pour des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine (CIRENA) (1 siège)	M. Vincent BILLY Mme Caroline BIREAU
III.9 Culture et économie culturelle	6	Par accord entre : - conjointement par l'Institut culturel basque et l'Institut occitan (1 siège), - conjointement le Réseau des indépendants de la musique (RIM) et le Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles (SYNDEAC) (1 siège), - l'association Librairies indépendantes en Nouvelle-Aquitaine (LINA) (1 siège), - Les cinémas indépendants de Nouvelle-Aquitaine (CINA) (1 siège), - le Réseau ASTRE - Réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine (1 siège) - l'Association Sites et cités remarquables (1 siège)	M. Jean-Jacques CASTERET Mme Élodie COURAUD Mme Marie-Claude ROSSARD M. Rafaël MAESTRO M. Benoît PÉRIER (nom d'artiste Benoît PIERRE) Mme Marylise ORTIZ
III.10 Associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable	4	Par accord entre : - la Fédération France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (3 sièges) - le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (1 siège)	Mme Isabelle LOULMET M. Dominique NICOLAS Mme Sylvie THOMANN M. Fabrice GRÈZE
	1	Par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)	M. Joël BOEUFGRAS
	2	Par accord entre : - Surfrider Foundation Europe (1 siège) - GRAINE Nouvelle-Aquitaine (1 siège)	M. Benoît DANDINE Mme Véronique BAUGET

	2	Personnalités qualifiées désignées par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine en raison de leurs compétences en matière d'environnement et de développement durable	M. Philippe BIHOUIX Mme Virginie PERROMAT MALIKITÉ
	58		

Collège 4 : Personnalités qualifiées

6 membres

Nombre de sièges	Mode de désignation	Personnes désignées
6	Personnalités qualifiées désignées par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine	Mme Patricia BORDAS Mme Alexandra BROUSSAUD Mme Emmanuelle FOURNEYRON M. Michel LAURENT M. Philippe MEYNARD M. Laurent SIMON

Article 2

Conformément à l'article R.4134-6 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil économique, social et environnemental régional sont désignés pour six ans.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs régional et notifié au président du conseil régional de la région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'à la présidente du conseil économique, social et environnemental de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **29 DEC. 2023**

Le Préfet de région



Etienne GUYOT,

Délais et voies de recours

Délais et voies de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative :

. un recours gracieux, adressé à :
M. le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
4 b esplanade Charles de Gaulle
33000 BORDEAUX Cedex ;

. un recours hiérarchique, adressé au(x) ministres(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

. un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Bordeaux – 9 rue Tasset – 33000 BORDEAUX.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr".